

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Fer contre pierre. — Le pont de Montanges.
— Construction du cintre. — Un trait d'union en pierre. — La cuisine de Gadoues.
— La déesse Hygiène. — Le procédé de digestion par la vapeur. — Une marmite de 500 000 francs.

Les constructions métalliques se développent de plus en plus aux dépens des œuvres d'art en maçonnerie et en pierre. On ne voit s'élever que tours de métal, ponts et viaducs en fer, bien souvent au détriment de l'esthétique. Non content de s'étaler aux yeux, dans les ouvrages métalliques, le fer s'introduit encore sournoisement dans les constructions en ciment armé dont il forme l'ossature invisible, en imprimant à l'ouvrage un caractère semi-pierreux et semi-métallique qui n'est pas toujours d'un aspect bien séduisant.

Cependant la pierre constitue le plus beau des matériaux, le plus facile à mettre en œuvre, le plus résistant aux assauts des intempéries, le moins exigeant comme entretien et celui qui a donné jusqu'à ce jour les meilleures références de longévité. Voyez ces vieux ponts de pierre indestructibles que les siècles passés nous ont transmis en parfaite santé. Si quelques-uns ont disparu, la faute en est uniquement aux procédés de fondation qui étaient alors des plus primitifs. Nos ancêtres ne connaissaient pas évidemment l'emploi des caissons à air comprimé qui permettent d'asseoir les piles et les culées sur le terrain résistant si profondément bas soit-il; sans cela nous passerions toujours sur l'ancien pont d'Avignon et sur d'autres encore qu'a pu fouler le destrier de Charlemagne.

L'apparition d'un nouveau pont en pierre à notre époque est donc chose assez rare pour qu'il soit intéressant de la signaler. Il s'agit aujourd'hui du pont de Montanges, construit sur la ligne de Bellegarde à Chézery, qui doit être ouverte prochainement à la circulation. Ce petit chemin de fer d'intérêt local a une longueur de 19 km. 858; il sera *électrifié* comme on dit dans le jargon moderne, c'est-à-dire exploité au moyen de l'énergie électrique.

La ligne traverse deux fois la Valserine, affluent du Rhône, qui, comme lui, possède une perte: celle de la Valserine, profondément encaissée dans une gorge aux parois rocheuses verticales, est même beaucoup plus intéressante et pittoresque que la perte du Rhône, soit dit en passant. Les deux traversées se font sur des ouvrages en maçonnerie; l'un, près de Bellecombe, constitué par un viaduc à sept arches de 18 mètres d'ouverture, l'autre, formant un pont monumental de 80 mètres d'ouverture; construit en dessous de Montanges, au lieu dit: « Moulin des Pierres ». C'est de ce dernier ouvrage que nous parlerons aujourd'hui.

Les deux roches à pic entre lesquelles coule la Valserine au point choisi pour la traversée, offraient des points d'appui naturels, formant les culées les plus puissantes que l'on pût rêver, pour les retombées de la voûte en maçonnerie: l'ouvrage se compose donc d'une arche unique de 80^m29 d'ouverture, reposant directement sur les assises du rocher.

La voûte est un arc de cercle de 50 mètres de rayon pour l'intrados; la flèche est de 20 mètres et les épaisseurs varient de 2^m60 aux naissances à 1^m50 à la clef. Celle-ci s'élève à 60 mètres environ au-dessus des hautes eaux de la Valserine.

Cette arche supporte la chaussée au moyen de voûtelettes d'élégissement en plein cintre dont les pieds-droits prennent leur appui sur les reins de la voûte, sauf pour les arcades extrêmes dont les supports s'appuient directement sur le rocher.

La largeur de la grande arche est de 5^m55 et la largeur entre les tympans des voûtelettes de 5^m45. Mais la chaussée est élargie jusqu'à 6^m44 au moyen de plinthes de 0^m25 d'épaisseur, formant une saillie de 0^m445 sur le nu des tympans et reposant sur des corbeaux espacés de 0^m80 d'axe en axe. La plinthe est surmontée d'un garde-corps en tôle pleine estampée de 1^m10 de hauteur.

La construction d'une voûte de cette envergure a nécessité l'emploi d'un cintre d'importance exceptionnelle qui constitue lui-même un ouvrage de charpente des plus remarquables.

Ce cintre, composé de quatre fermes semblables, distantes de 4^m633 d'axe en axe, remplissait tout le segment de l'arc. Il reposait sur cinq points d'appui constitués, aux deux extrémités, par les murailles rocheuses et, dans l'intervalle, par trois pylônes intermédiaires, portés par des socles en maçonnerie, fondés dans le lit du torrent.

Ces pylônes, dont les hauteurs respectives variaient de 33 à 36 mètres, étaient constitués par huit pièces de sapin de 0 33 d'équarrissage, formant un tronc de pyramide rectangulaire dont la base supérieure avait 2^m33 de largeur sur 5^m47 de longueur. Les pièces étaient maintenues par des cadres de 2^m50 à 2^m90 de hauteur, formés de pièces horizontales et de croix de Saint-André. Les pylônes étaient reliés eux-mêmes, à travers l'espace intermédiaire, par des tirants en fer rond de 0^m02 de diamètre, tendus dans le sens horizontal et sous un angle de 45 degrés.

Les fermes composant le cintre proprement dit présentent deux étages distincts, dont l'inférieur, occupant le tiers de la hauteur de la flèche, est formé de pièces divergeant en éventail du sommet des pylônes. Quelques-unes de ces pièces sont prolongées jusqu'à la périphérie du cintre et les autres s'arrêtent entre les travées pour figurer des fermes triangulaires dont les sommets sont reliés par une file de moises. Le second étage du cintre repose sur cette ligne et constitue une sorte de poutre américaine en treillis reliée à l'étage inférieur par les pièces rayonnantes du premier étage. Les différentes fermes étaient solidement entretoisées et les extrêmes furent, en outre, amarrées aux roches de rives par des haubans judicieusement orientés.

Les bandeaux de l'arche sont en pierre de taille de la carrière de Villette et le remplissage en maçonnerie de libages. Tous ces matériaux ont été amenés à pied d'œuvre à l'aide d'un câble transbordeur, établi au droit de l'ouvrage et amarré sur les deux rives de la Valserine. Ce câble en acier, de 199 mètres de longueur et de 35 millimètres de diamètre, était parcouru par un chariot pouvant porter 2.000 kilos. Ce chariot était muni d'un câble tracteur et d'un câble de levage, commandés respectivement par deux treuils actionnés par un moteur de 10 chevaux.

Pour l'exécution de la voûte, on a procédé simultanément à la pose des voussoirs sur les huit sections composant la longueur de l'arche, de manière à charger le cintre partout également. L'épaisseur de la voûte comprend trois rouleaux du côté des naissances et deux rouleaux seulement dans la partie centrale, à 10 mètres de distance, de part et d'autre de l'axe de la clef.

Grâce à l'organisation bien entendue des chantiers, la voûte a été entièrement construite dans l'espace de quatre mois seulement. La dépense totale s'est élevée à 355.000 francs, ce qui correspond à 3.184 francs par mètre linéaire de pont et 513 fr. 50 par mètre carré de tablier.

Cet ouvrage, remarquable par son élégance et sa légèreté, a été construit par M. Petit, entrepreneur de travaux publics à Bellegarde, et conçu par M. Picard, ingénieur en chef, et M. Dor, agent

voyer en chef du département de l'Ain, que l'on ne saurait trop féliciter d'avoir choisi, entre les diverses solutions possibles, fer, ciment armé et pierre, cette dernière qui s'harmonisait mieux que toute autre avec le site montagneux et les parois rocheuses que l'arche projetée devait logiquement réunir par un trait d'union de même nature.

*
**

« Bon, v'là maint'nant qu'ils la font cuire ! » (Cette exclamation, échappée de la bouche gouailleuse d'un gone de la montée du Gourguillon, était motivée par la vue des fumées s'échappant de la pompe à vapeur de l'U. M. D. P. que notre garçonnet, dans sa candeur enfantine, prenait pour une chaudière à vidanges.

Eh bien ! ce qui n'était alors qu'une illusion d'optique est devenu une réalité, du moins en ce qui concerne les ordures ménagères, les gadoues, de leur nom propre. On a commencé par les incinérer ou plus simplement les faire rôtir ; maintenant on les fait bouillir ; nous avons ainsi, grâce au progrès, des gadoues, rôties ou bouillies, préparées pour tous les goûts.

Ainsi l'a décidé la princesse Hygiène, la fée, la déesse qui règne sans conteste sur notre siècle et qui, en d'autres temps, aurait supplanté la déesse Raison dans la vénération des populations médusées.

Certes l'Hygiène est une excellente chose, mais il ne faut pas en abuser, sous peine de gâter tout plaisir, suivant le proverbe et d'augmenter encore l'ennui de ce siècle morose.

Les hygiénistes eux-mêmes sont des gens charmants, mais il faut reconnaître qu'ils sont un peu encombrants et qu'ils ont une tendance fâcheuse à sortir de leur sphère, pourtant déjà gonflée comme une outre, et à pousser leurs empiètements dans tous les domaines.

Autrefois, on se contentait de répandre les gadoues sur les terrains de culture ; on rendait ainsi à la terre ce qu'elle avait donné, formant ainsi un cycle énergétique complet et bouclant la boucle économique de la nature. Mais ce procédé, paraît-il, était anti-hygiénique ; il laissait subsister et se répandre les germes pathogènes, comme on dit dans le pathos de l'hygiène. Mais le feu purifie tout ; il fallait donc faire cuire, rôtir ou bouillir ces matériaux contaminés.

A cela rien à objecter, seulement on ne fait pas cuire des millions de tonnes de gadoues, comme une simple soupe au choux ; le charbon coûte cher, et MM. les hygiénistes, se transformant en ingénieurs industriels, ont imaginé de créer de vastes usines où, dans des fours merveilleux, les gadoues se brûleraient toutes seules par leurs propres moyens.

Inutile d'ajouter que le procédé a généralement fait faillite, car les ordures ménagères sont très pauvres en combustible et ce ne sont pas les épluchures de fruits et de légumes qui peuvent produire l'auto-combustion escomptée.

Le procédé des gadoues bouillies paraît plus rationnel : il consiste à traiter la matière par digestion dans la vapeur. Par ce procédé qui est employé dans plusieurs grandes villes des Etats-Unis, on ne détruit rien, sauf les microorganismes (encore un mot du vocabulaire) et l'on cherche au contraire à utiliser tous les produits et résidus de l'opération.

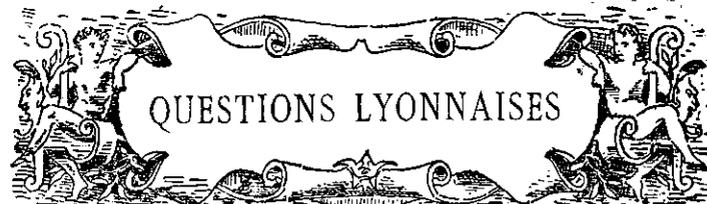
Après un triage qui permet de séparer les cendres, chiffons, et tous autres déchets du *garbage* constitué par les résidus de fruits, de légumes et de viande, on fait digérer cette dernière fraction dans d'immenses autoclaves en la soumettant à l'action de la vapeur sous pression, pendant plusieurs heures ; après quoi les matières sont comprimées sous les presses hydrauliques, séchées et tamisées ; on obtient ainsi une poudre brune qui constitue un engrais imputrescible très apprécié. Le liquide qui s'écoule des presses est traité pour en séparer les graisses qui sont vendues aux savonneries et stéarineries ; puis il est concentré jusqu'à consistance sirupeuse dans des appareils à triple effet ; ce résidu final, desséché et décoré du nom de *Stiek*, est ajouté au produit des presses pour former un engrais de qualité supérieure.

Chose incroyable, il paraît que ce procédé employé dans une usine de la ville de Columbus, Etat de l'Ohio, en Amérique, a

donné des résultats suffisants pour payer les frais d'enlèvement et de manutention des gadoues de ville. Mais il est douteux que les bénéfices permettent de servir l'intérêt et l'amortissement du capital d'établissement de l'usine s'élevant à 900.000 francs.

C'est égal, pour faire cuire une soupe de gadoues, composée d'épluchures de fruits et légumes, avec déchets de viande, une vraie soupe d'Auvergne si vous voulez, c'est un peu cher, avouons-le, de consacrer 900.000 francs à l'achat de la marmite !

DARYMON.



L'INSTALLATION DES NOUVEAUX ABATTOIRS

ET LE

DOUBLEMENT DES VOIES ENTRE LYON ET CHASSE

Après quelques mois de ralentissement dans les travaux, par suite de la crue du Rhône et de la grève des terrassiers, le chantier des nouveaux abattoirs présente une grande activité et l'on semble vouloir regagner le temps perdu. De tous côtés, sur le vaste espace remblayé d'abord par les graviers dragués dans le Rhône, s'élèvent les murs et planchers des divers bâtiments ; déjà se dresse l'arc d'entrée de la galerie principale en attendant que les fermes métalliques viennent former les immenses vaisseaux des galeries et du marché aux bestiaux.

En même temps commence la mise en état des voies d'accès qui doivent réunir le nouveau quartier au centre de la ville. C'est surtout sur l'avenue de Saxe que se portent les efforts. Actuellement le nouvel égout y est construit jusqu'au chemin du Pré-Gaudry et, à la suite, on établit dans le sol de l'avenue, relevé à son niveau définitif, les canalisations d'eau et de gaz et les bordures de trottoirs. Malheureusement cette nouvelle partie de l'avenue de Saxe se heurte actuellement au remblai du chemin de fer et c'est par un contour dangereux, dans l'étroit chemin de la Scaronne, que l'on atteint ce boyau incommode qu'est le chemin de Gerland, seule voie pour gagner la place Jean-Macé et l'avenue des Ponts.

Qu'attend-on vraiment pour commencer dans Lyon les travaux de doublement des voies P.-L.-M ? travaux dont une des plus importantes parties, au point de vue circulation urbaine, sera précisément le passage de l'avenue de Saxe sous le chemin de fer.

Voilà déjà bien longtemps que ce projet est en suspens. Il y a plus de deux ans, à la suite du voyage à Lyon de M. Barthou, alors ministre des Travaux publics, la Ville et la Compagnie P.-L.-M. s'étaient, dit-on, mises d'accord. Mais depuis le silence s'est fait et il a fallu que M. Augagneur, arrivant à son tour au ministère des Travaux publics, vienne faire un tour dans le quartier de Gerland, pour que l'on reparle, assez discrètement d'ailleurs, du projet.

Cependant, de Saint-Fons à Chasse, les travaux sont activement menés, la plate-forme des nouvelles voies est terminée sur plus de la moitié du parcours, les nouveaux ouvrages d'art s'achèvent partout. Et à Lyon, on s'est contenté de démolir une ou deux baraques dans la gare de la Guillotière et d'installer un mouton à vapeur qui, depuis plus de deux mois qu'il est en place, est resté parfaitement immobile.

D'ailleurs, le projet lui-même a-t-il seulement été présenté à l'acceptation du Conseil municipal ? Nous n'en avons pas souvenir.

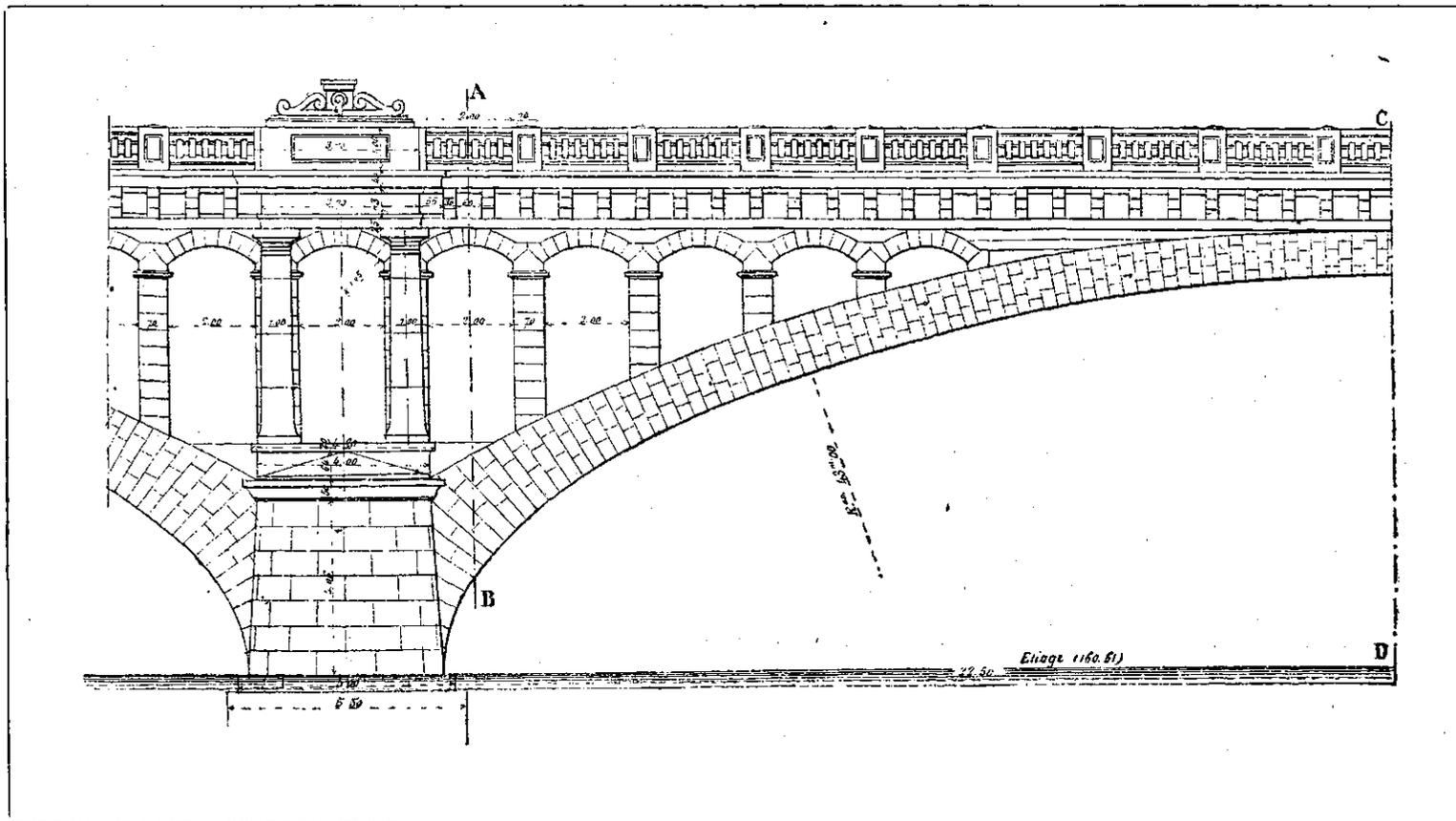
Il semble que les uns et les autres doivent avoir intérêt à hâter l'exécution du projet. Pour la Ville, c'est l'aération du quartier de Gerland et l'accès facile aux nouveaux abattoirs, par la création du pont de l'avenue de Saxe, les élargissements et rectifications des ponts du quai de la Vitriolerie, des Culattes et de Croix-Barret. Pour la Compagnie P.-L.-M., c'est le désengorgement de Perrache, dont les deux voies d'accès actuelles doivent non seulement suffire à conduire les trains de trois ou quatre grandes lignes, mais assurer encore la circulation de tous les trains de service et de manœuvre entre Perrache et les dépôts de la Guillotière. Quant au public, non moins intéressé à cette amélioration, c'est la faci-

BIBLIOGRAPHIE

LA CATHÉDRALE DE LYON

PAR LUCIEN BÉGULE¹

Il y a quelques mois, en préfaçant l'utile petite monographie que M. Paul Rochex, archiviste en chef de la Ville, consacrait à l'*Hôtel de Ville de Lyon*, dont nous avons rendu compte, M. Edouard Herriot exprimait le vœu que chacun des monuments



LE NOUVEAU PONT DE L'HÔTEL-DIEU, A LYON

lité de sa circulation assurée, qu'il ait simplement à utiliser les rues ou avenues qui vont être modifiées ou que, comme voyageur, il profite de la création de nouveaux trains et n'ait plus à subir des retards au départ ou des arrêts plus ou moins longs avant l'arrivée. Cette année, au moment de l'affluence du 15 août, un train express a dû mettre quarante minutes pour aller de Saint-Fons à Perrache, la voie étant constamment occupée. C'est la meilleure preuve que pareille situation ne peut se prolonger.

C'est pourquoi nous nous permettons de demander ce que l'on attend en haut lieu pour arriver à la solution; les dossiers se seraient-ils égarés dans quelque bureau? On oublie peut-être que des travaux comme le doublement du viaduc sur le Rhône et la transformation complète des voies à la gare de la Guillotière, ne s'achèveront pas en quelques semaines ou même quelques mois. Avec la lenteur actuelle, il y a bien des chances pour que les nouveaux abattoirs soient terminés et parachevés avant qu'on leur ait préparé les voies d'accès nécessaires.

Antoine PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

Prrière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

essentiels de notre Ville ait sa monographie. « Ainsi, disait-il, se constituerait peu à peu ce *Guide artistique à travers Lyon* qui nous manque encore ». Je n'oserais pas affirmer qu'il songeât alors à notre Cathédrale sur laquelle il a déjà été beaucoup écrit. Mais tous les ouvrages se rapportant à ce monument, par leur importance même, quand ils lui sont entièrement consacrés ou quand ils ne s'en occupent que dans l'un de leurs chapitres, ne sont pas à la portée de tous et leur érudition même ne les rend accessibles qu'à un petit nombre d'esprits déjà préparés à leur étude.

Il appartenait à un artiste éprouvé, aimant passionnément notre ville et ses édifices, d'offrir au public un livre que voudront posséder tous les Lyonnais. L'éditeur Henri Laurens, ayant entrepris il y a quelques années la publication d'une série d'études sur les *Grands Edifices de France*, sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis, nul n'était mieux qualifié que M. Lucien Bégule pour résumer en une centaine de pages d'un format pratique, avec une abondante illustration, tout ce qui intéresse notre vénérable cathédrale, dont il avait publié en 1880, en in-folio, une importante monographie qui est bien l'ouvrage le plus complet et le plus autorisé sur le sujet.

¹ *La Cathédrale de Lyon*, par Lucien Bégule, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archeologie, ouvrage illustré de 56 gravures et d'un plan (*Petites Monographies des Grands Edifices de France*, publiées sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis), Paris, Henri Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon.

La méthode employée est des plus rationnelles. Dans l'avant-propos, l'auteur se défend d'avoir songé à présenter une histoire complète de l'édifice ou à en faire une description détaillée : il a voulu préciser les grandes lignes de sa construction et présenter un exposé sommaire des détails les plus caractéristiques.

Un premier chapitre est consacré à l'histoire de sa construction et nous y retrouvons avec plaisir la vue du mur d'enceinte du cloître et le plan du petit cloître, avec Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix, si savamment reconstitués par M. Rogatien Le Nail dans le magnifique travail qui a obtenu tant de succès au Salon il y a quelques années. Nous sommes initiés à ce que furent les édifices qui précéderent le monument actuel et nous assistons aux diverses phases de la construction de ce dernier qui assignent une date à toutes ses parties. Il est intéressant de lire quelle est la provenance des matériaux que nous avons encore sous les yeux, non moins que de connaître à quels actes de vandalisme est due la perte de tant de morceaux intéressants d'architecture ou de sculpture, ou encore de savoir ce que furent certaines restaurations plus préjudiciables qu'utiles à l'harmonie de l'ensemble.

Ce qui intéressera les Lyonnais, non moins que les étrangers, c'est la description même de la Cathédrale. L'auteur y fait preuve d'une science très sûre de l'architecture et de l'archéologie, soit qu'il étudie le plan, soit qu'il décrive les diverses parties, les étages ou l'ornementation. Les frises de marbre blanc, incrustées de ciment brun, de la galerie et du soubassement, particulières à notre Cathédrale et à celle de Vienne en Dauphiné, y sont spécialement signalées; M. Bégule en a d'ailleurs publié, en 1905, une fort intéressante étude sous le titre : *les Incrustations décoratives des Cathédrales de Lyon et de Vienne*.

Quant aux sculptures de la façade, leur importance et leur intérêt leur ont valu un chapitre spécial où elles sont minutieusement décrites et expliquées.

Il en est de même de la décoration intérieure de l'église dans laquelle les vitraux jouent un grand rôle. Nul, mieux que M. Lucien Bégule, ne pouvait apporter une pareille compétence en la matière. Nous exprimerons seulement le regret que M. Bégule, retenu par le cadre restreint de la publication et ne voulant pas entrer pour ce chapitre dans des développements plus étendus que pour les précédents, n'ait pas accompagné son énumération d'aperçus plus détaillés sur la peinture sur verre et son rôle dans la décoration monumentale. Nos lecteurs que cette question intéresse les trouveront dans son ouvrage, paru au début de cette année, sur *les Vitraux du Moyen Age et de la Renaissance dans la région lyonnaise*, dans lequel la Cathédrale de Lyon occupe la place qui lui est due.

Après une énumération des toiles léguées par le cardinal Fesch et de celles provenant de l'archevêché et du grand séminaire, qui forment actuellement aux lignes sévères de l'édifice un décor encombrant et hétéroclite, un court chapitre est consacré au Musée Saint-Jean et un autre à la Manécanterie.

Une série d'illustrations, dont beaucoup, inédites, sont dues au talent de photographe expert de M. Bégule lui-même, ajoute un attrait spécial à ce petit volume luxueusement édité.

Nous devons donc nous réjouir et féliciter l'auteur d'avoir ainsi condensé tout ce qu'il est essentiel de connaître quand on veut visiter de façon approfondie et dans tous ses détails un monument aussi important et aussi digne d'intérêt que notre belle église primatiale.

Henri SOULU.

JURISPRUDENCE

ACCIDENT DU TRAVAIL. — ASSOCIATION COOPÉRATIVE. — ABSENCE DE LOUAGE D'OUVRAGE. — ABSENCE DE RESPONSABILITÉ.

Le principe du risque professionnel établi par la loi du 9 avril 1898 implique nécessairement l'existence d'une convention préalable de louage d'ouvrage entre un chef d'entreprise et des ouvriers qu'il emploie.

Si donc il n'y a pas de patron; si, par exemple, les ouvriers

maçons d'une même commune se réunissent en une équipe pour travailler ensemble sur le pied d'égalité absolue, l'ouvrier que l'un des membres de l'équipe accepte doit être présumé y entrer au même titre, à moins qu'il ne prouve qu'il y a eu un louage d'ouvrage spécial entre lui et celui qui l'emploie ou avec l'équipe; et, dès lors, en cas d'accident, ce nouveau participant ne peut rien réclamer à celui qui l'a fait entrer dans l'association.

Grelier c/ Arnoux.

FAITS. — Les ouvriers maçons de la commune de Nalliers se sont groupés en une équipe coopérative pour effectuer des travaux de leur profession, touchant, comme salaire, le produit des travaux entrepris. Stipulant pour ses camarades de ladite coopérative, M. Arnoux a admis parmi eux, aux conditions de leur entente commune, M. Grelier, ouvrier maçon. Celui-ci ayant été victime d'un accident, au cours de son travail, a exercé contre M. Arnoux l'action en indemnité de la loi du 9 avril 1898, M. Arnoux a décliné la qualité de patron, qui seule l'aurait constitué de plein droit responsable de l'accident survenu, dans les conditions de la loi de 1898. La Cour de Poitiers ayant, par un arrêt du 40 février 1909, admis sa manière de voir, M. Grelier s'est pourvu devant la Cour de Cassation. La Chambre des requêtes a rejeté son pourvoi dans les termes suivants :

La Cour,

Sur le moyen unique du pourvoi, tiré de la violation de l'article 1^{er} de la loi du 9 avril 1898, fausse application du dernier paragraphe du même article; violation de l'article 1859 C. C. et de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810 et défaut de base légale :

Attendu que le principe du risque professionnel établi par la loi du 9 avril 1898 implique nécessairement l'existence d'une convention préalable de louage d'ouvrage entre un chef d'entreprise et les ouvriers qu'il emploie;

Attendu, en fait, d'une part, qu'il résulte des constatations de l'arrêt attaqué que, dans l'équipe coopérative formée dans la commune de Nalliers, entre les ouvriers maçons, le sieur Arnoux, qui n'est assujéti à aucune patente d'entrepreneur, n'avait pas la qualité de patron, pas plus, d'ailleurs, que ses compagnons, travaillant ensemble sur le pied de l'égalité, et que, dès lors, l'ouvrier dont l'un des membres de l'équipe accepte les services n'est présumé y entrer qu'au même titre; que, d'autre part, l'arrêt déclare que la formation d'un contrat de travail entre Arnoux, stipulant au nom de ses camarades de l'équipe, et l'ouvrier Grelier, victime de l'accident du 5 mars 1908, n'était pas révélée par l'enquête, et que, d'après les propres dires de celui-ci, il ne lui avait pas été promis, et il n'avait pas reçu un salaire fixe, mais un salaire variable, proportionné au produit du travail collectif, ce qui est la reconnaissance implicite de l'adhésion du demandeur à l'équipe dont s'agit et à son mode de fonctionnement;

Attendu, dès lors, qu'en déboutant Grelier de sa demande, en l'état des faits souverainement constatés et appréciés, la Cour de Poitiers, dont l'arrêt est régulièrement motivé, a donné une base légale à sa décision et n'a violé aucune des dispositions de loi invoquées par le pourvoi.

Par ces motifs,

Rejette, etc...

(Arrêt du 2 mars 1910. — Chambre des requêtes. MM. Gillet, rapporteur; Lombard, avocat général; Dédé, avocat.)

OBSERVATIONS. — Pour qu'un ouvrier puisse se prévaloir des dispositions de la loi du 9 avril 1898, contre une personne, il faut que cette personne soit un patron, et soit son patron. L'existence d'un contrat de louage d'ouvrage est nécessaire, et un tel contrat n'existe pas entre les membres d'une équipe professionnelle coopérative, en principe tous égaux, et sans lien de subordination entre eux. Voir : Cass. req., 28 février 1910 (*Rec. Gaz. Trib.*, 1910, 1^{er} sem., I, 175); voir aussi : Sachet (*Accidents du travail*, 5^e éd., t. I, n° 180, p. 114).

(Cassation, Requêtes, 2 mars 1910, présidence de M. Tanon, président.)

(Gazette judiciaire de Lyon.)



LYON

TRAVAUX DE SCULPTURE DU MOTIF DU FRONTON DE LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'HOTEL DE LA MUTUALITÉ.

Conformément à l'avis de M. Clermont, architecte, auteur du projet d'Hôtel de la Mutualité, le maire de Lyon estime qu'il serait intéressant de donner au concours l'ornementation du fronton de la façade principale.

Le concours serait ouvert à tous les sculpteurs nés à Lyon ou y habitant. Les concurrents auraient toute latitude, pour la préparation de leur projet qui devra s'harmoniser avec l'architecture de l'édifice et pourra symboliser les bienfaits de la Mutualité et de la Prévoyance.

Le concours serait à deux degrés. Ne participeraient à la seconde épreuve que les concurrents choisis par le jury, ensuite des opérations du premier degré, et au nombre de deux à cinq seulement. Après les épreuves du second degré, l'auteur de la maquette classée première sera chargé de l'exécution pour laquelle M. Clermont prévoit une somme de 16.000 francs.

Une somme de 2.500 francs sera mise à la disposition du jury pour, s'il le juge convenable et dans la proportion qu'il fixera, récompenser les concurrents autres que le numéro 1, toutes les maquettes primées devenant la propriété de la Ville.

Les maquettes seront exposées publiquement huit jours avant et huit jours après les opérations du jury.

LYON

AGENT VOYER

Le 6 novembre 1911, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture, à Lyon, un concours pour l'admission à l'emploi d'agent voyer d'arrondissement de 3^e classe.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture du Rhône.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

ART DÉCORATIF ET ORNEMENT
(Résultats.)

SCULPTURE. — 2^e prix : M. RODET (Alphonse). — 2^e prix : M. SALENDRE (Georges). — 1^{er} accessit : M. BOUILLET (Laurent) (*Rappel*).

TISSUS. — 1^{er} prix : Mlle MALBERT (Alice). — 2^e prix : M. TORA (Alfred). — 2^e prix : M. DESROCHES (Joannès) (*Rappel*). — 1^{er} accessit : M. DIDIER (Emile). — 2^e accessit : Mlle GUERIN (Clémence).

TRIPTYQUE. — 1^{er} accessit : M. BÉAL (Louis). — 2^e accessit : M. PIERRE (Francisque). — 2^e accessit : Mlle RAILLON (Anna). — 2^e accessit : M. QUILLON (Francisque).

DENTELLE. — 1^{er} prix *ex-æquo* : Mlle BERGER (Rose) et Mlle THÉODORE (Renée). — 2^e prix : Mlle TABOUILLOT (Lucie). — 1^{er} accessit : Mlle MIRAILLET (Marguerite). — 2^e accessit : M. TORA (Alfred).

FLEUR. — 2^e prix : M. RIOU (Louis). — 1^{er} accessit : M. PIERRE (Francisque).

L'Exposition des Concours est ouverte du samedi 30 septembre au dimanche 8 octobre inclus, au Palais du Commerce.

Les concours qui n'ont pas obtenu de premier prix devront être retirés du 9 au 14 octobre. Passé cette date, le Musée historique des Tissus n'en sera plus responsable.

LES RETARDS DANS LA FABRICATION DES TUILES

Par suite des chaleurs excessives de cet été, toutes les fabriques de produits en terres cuites (briques, tuiles, tuyaux) se sont trouvées en retard dans leurs livraisons, surtout pour la tuile.

En effet, si les tuiles demandent au séchage, en général, une température assez élevée et régulière, cette année, la moyenne favorable a été dépassée et il est arrivé que les tuiles, séchant trop vite, se gerçaient, se crevassaient, et devenaient par la suite impropres à la mise au four, d'où un déchet considérable pouvant dépasser le tiers de la fabrication. Voilà l'explication des retards importants qu'ont subis les envois depuis un certain temps.

Cette situation s'étant prolongée, les usines se trouveront en retard jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire à la mauvaise saison, pour le séchage.

La conclusion qui s'impose, c'est de prévoir ses besoins bien à l'avance et retenir par marchés, à date de livraison, les produits nécessaires pour le printemps 1912, si l'on ne veut pas être arrêté dans ses travaux.

LE COMMERCE DU CIMENT A BEYROUTH

Une étude sur le commerce de la Syrie publiée par le *Board of Trade Journal*, de Londres, constate que c'est le ciment Portland d'origine française qui est le plus employé à Beyrouth; il s'y vend en grande quantité.

On calcule la tonne à 1.000 kilogrammes, les barils y compris, de sorte que le poids brut est vendu pour net. Le paiement se fait au comptant avec 3 0/0 d'escompte.

Le ciment français est importé par des navires italiens et grecs, affrétés pour le transport de chargements complets vers Alexandrie, Beyrouth et d'autres petits ports de la côte asiatique; c'est le mode de transport qui a été trouvé le plus économique; le fret est, en moyenne, de 8 à 9 francs par tonne.

Le ciment Portland belge est également bien apprécié, mais le prix en est trop élevé, ce qui doit être attribué à la différence entre le fret de Marseille et celui d'Anvers.

Le ciment Portland de provenance anglaise n'est importé à Beyrouth qu'en faible quantité (500 à 600 barils par an), et cela uniquement pour des travaux hydrauliques exécutés pour l'établissement de tramways électriques dans cette ville et à Damas. La qualité du ciment anglais est appréciée, mais son prix est trop élevé pour qu'il puisse trouver un emploi général.

On évalue de 8.000 à 12.000 barils la vente annuelle de ciment à Beyrouth; la consommation augmentera probablement encore d'année en année, grâce à l'activité croissante qui règne dans l'industrie du bâtiment.

L'établissement du tramway électrique a fait monter l'importation du ciment à 16.000 barils.

Les envois d'échantillons pour essais doivent être faits en petits ou demi-barils.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHONE

La Société d'Enseignement professionnel du Rhône, dont le Secrétariat est place des Terreaux, 1, reprend la série de ses cours. Nos lecteurs trouveront ci-dessous l'indication de ceux qui peuvent les intéresser, avec la date de la première leçon.

Ecole la Martinière. — Rue des Augustins, 9.

51 *Mécanique appliquée.* — Professeur : M. ANSTETT. — Mardi et vendredi, à 8 heures. — 3 octobre.

53 *Géométrie descriptive et applications.* — Professeur : M. ANSTETT. — Mercredi et samedi, à 8 heures. — 4 octobre.

55 *Electricité industrielle, 2^e année.* — Professeur : M. AMIET. — Mercredi, de 8 heures à 10 heures. — 4 octobre.

57 *Electricité industrielle*, 3^e année. — Professeur : M. AMIET. — Jeudi, de 8 heures à 10 heures. — 5 octobre.

Guillotière. — Rue Chaponnay, 67. — Ecole supérieure.

103 *Cours pratique du bâtiment*. — Professeurs : MM. CACHARD, NODET et ROLLET. — Lundi et jeudi, à 8 h. 1/4. — 2 octobre.

Guillotière. — Rue Charpenay, 19 (Immeuble de la Société).

111 *Dessin pour les menuisiers et les ébénistes*, 1^{re} année. — Professeur : M. DELAMAISON. — Lundi et jeudi, à 8 heures. — 2 octobre.

113 *Dessin pour les menuisiers et les ébénistes*, 2^e année. — Professeurs : MM. MOYROUD, menuisier, et DELAMAISON, ébéniste. — Mardi et vendredi, à 8 heures. — 3 octobre.

115 *Epures au cordeau*. — Professeur : M. MOYROUD. — Mercredi et samedi, à 8 heures. — 4 octobre.

117 *Dessin pour les serruriers*, 1^{re} année. — Professeur : M. GUIGARD. — Lundi et jeudi, à 8 heures. — 2 octobre.

119 *Dessin pour les serruriers*, 2^e année. — Professeur : M. GUIGARD. — Mardi et vendredi, à 8 heures. — 3 octobre.

121 *Ornement au marteau*. — Professeur : M. BAROZ. — Lundi et jeudi, à 8 heures. — 2 octobre.

123 *Dessin pour les ferblantiers, tôliers, etc.* — Professeur : M. GANIVAT. — Mercredi et samedi, à 8 heures. — 4 octobre.

Vaise. — Rue de Bourgogne, 9.

145 *Dessin pour les mécaniciens*. — Professeur : M. GAGNIEU. — Lundi et jeudi, à 8 heures. — 2 octobre.

Rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.

M^o 62 *Histoire des styles décoratifs*. — Professeur : M. A. CABANE. — Samedi, de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir. — 7 octobre.

PÉROUGES

(SUITE)

Vaugelas fut l'oracle de la langue française au XVII^e siècle. « Parler Vaugelas » était synonyme de bien parler. Tous les auteurs se soumièrent aux règles énoncées dans ses *Remarques*, même Corneille qui corrigea ses pièces pour les mettre d'accord avec Vaugelas.

Voici son extrait de baptême, copié dans les registres paroissiaux :

« Le six du dict mois (janvier 1585) a esté baptisé noble Claude, fils de spectacle Anthoine Favre, juge mage de Bresse et damoiselle Benoite Favre, sa femme. Et a esté parreyn, honnête Claude Favre, et marreyne, damoiselle Bonna, vefve de noble Philibert Favre. Et a esté baptisé par Louis Estion. »

On montre, à Meximieux, une maison qu'on appelle maison Vaugelas (maison Buisson). Cette maison doit prochainement disparaître. Ajoutons que la ville de Meximieux a donné le nom de Vaugelas à l'une de ses places. Pérouges n'a pas encore fait le même honneur à celui qui cependant porta son nom et peut être considéré comme son véritable fils.

Il est de toute évidence que le fait que Vaugelas ait été baptisé à Meximieux n'implique pas nécessairement qu'il y soit né. On sait que le château de la Rouge est, en effet, bien plus près de l'église de Meximieux que de celle de Pérouges. Vaugelas naquit au mois de janvier. On alla le faire baptiser en l'église la plus proche ; actuellement encore, les habitants de la Rouge, en hiver particulièrement, fréquentent bien plus l'église de Meximieux que leur église paroissiale deux fois plus éloignée.

LE RETOUR DÉFINITIF A LA FRANCE. — Le 10 septembre 1595, Pérouges ouvrit ses portes au maréchal de Biron, qui fit la conquête de toute la Bresse et qui détruisit Villars de fond en comble parce qu'il lui avait résisté. Quelques auteurs

pensent que Pérouges fut démantelé par Biron et qu'il subit le sort du château de Montluel démoli à cette époque.

Nous ne le pensons pas. Henri IV fit démanteler les repaires féodaux, mais il avait tout intérêt à respecter les fortifications communales. Il était trop bon politique pour agir autrement ; ce n'est pas lui qui fit tomber la grosse tour des Romains ; les autres tours et les remparts découronnés de leurs créneaux le furent par le temps et les divers propriétaires, qui en utilisèrent les matériaux pour leurs habitations¹.

Le souvenir de Biron est resté vivace dans les campagnes pérougennes. On y chante encore une ronde dont voici quelques extraits :

.....
 Quand Biron voulut danser,
 Ses souliers fit apporter,
 Ses souliers tout ronds :
 Vous danserez Biron !

Ses beaux bas
 De damas,
 Son caleçon
 Plein de son,
 Sa culotte,
 Ses bretelles
 De dentelles.

Sa chemise fit apporter,
 Ses souliers tout ronds :
 Vous danserez Biron !

D'après M. J. Janin, les paysans du pays bressan, qui ont gardé un douloureux souvenir des traitements infligés par les lieutenants du capitaine de Henri IV, ajoutaient encore naguère dans leurs prières, croyant ainsi conjurer les désastres terribles d'un nouvel envahissement :

« Du diable, de Lacuzon et de Pille-Muguet, délivrez-nous, Seigneur ! »

Enfin, par le traité de Lyon, du 17 janvier 1601, Pérouges devint définitivement français ainsi que tout le territoire du département de l'Ain, sauf cependant la principauté de la Dombes qui ne le devint qu'en 1762.

SOUS LES FRANÇAIS

Sous la domination française, Pérouges et, avec lui, la Bresse et le Bugey suivirent la fortune de la patrie commune sans que les grands événements qui ont eu lieu depuis l'annexion y aient eu un retentissement exceptionnel.

Nous ne dirons rien des seigneurs, comtes ou barons qui, après Vaugelas, possédèrent Pérouges ; Richelieu avait terminé l'œuvre commencée par Louis XI ; la féodalité, quoique conservant de monstrueux privilèges, n'était plus omnipotente par ses puissants feudataires.

Les dîmes, les tailles, les corvées écrasaient encore, comme jadis, les vilains à merci ; les langues de tous les bœufs tués à Pérouges devaient être portées au châtelain de Meximieux qui possédait, en outre, les remparts et jardins qui entourent la ville.

L'abbaye de Cluny possédait presque tout le territoire

¹ A cette même époque, le 20 octobre 1597, la grosse cloche de l'église Saint-Nizier, à Lyon, fut achetée par le sieur Calabeau aux habitants de Pérouges. Elle fut payée six vingt livres. (Registres paroissiaux.)

autour de la ville et les seigneurs possédaient le reste ; vers 1700, Claude Mareschal dit de Courteville, capitaine châtelain de Pérourges et de Meximieux possédait la Rouge et la Vaibonne.

LES CORPORATIONS. — Mais, dès le milieu du XVII^e siècle, nous voyons l'initiative du peuple se développer et fonder des corporations : citons celle des tisserands qui fut fondée en 1630 et dont la fête se faisait le 8 décembre, sous le nom de la Saint-Grumussé ; cette fête s'est perpétuée pendant plus de deux siècles.

Les bouchers, les cordonniers et les chapeliers étaient également organisés en corporations.

En 1687, il s'organisa une confrérie de pénitents blancs, qui reçut un bref et la bénédiction du pape : nous avons vu ce parchemin écrit en rouge et en noir et signé du pape de l'époque ; il a été soustrait, il y a trente-cinq ans, par un amateur d'antiquités peu scrupuleux.

Cette confrérie a existé jusqu'en 1844.

Les registres paroissiaux permettent d'établir l'état-civil depuis l'an 1590. Un registre de délibérations de la *communalité* de Pérourges permet de laisser voir certains droits et franchises communales ; les délibérations en sont signées par les syndics qui rassemblaient les habitants au son des cloches pour prendre leur avis.

F. et A. THIBAUT

(A suivre)



Cul-de-lampe gothique.

Eglise de Pérourges. (Chapelle Ste-Marie-Magdeleine.)

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

✦ ALPES-MARITIMES. — Un projet a été dressé pour la construction, à *Menton*, d'un nouvel hôpital. Le devis s'élève à plus d'un million de francs. La commune de *Contes* va procéder à la construction du groupe scolaire de la Pointe et à la réfection des rues du quartier Barma et de la partie supérieure de la rue Pignatière.

✦ DOUBS. — Un crédit de 12.000 francs est affecté par la commune de *Lac-du-Villers* à la construction d'un réservoir en ciment armé. Une école de filles doit être aménagée à *Seloncourt* dans les anciens établissements des Sœurs de la Charité ; la dépense est évaluée à 100.000 fr. environ.

✦ GARD. — La commune de *Gallargues* va faire construire des locaux scolaires dont le devis s'élève à 33.000 fr. — Est adopté à *Saint-Martial* un projet de construction d'écoles communales, le montant est de 39.000 francs. — Les travaux pour l'amélioration du captage de la source d'Isis, au *Vigan* sont évalués 6.500 francs. — Le devis pour la déviation de la digue syndicale de Saint-Peyre à *Beaucaire* s'élève à 63.000 francs. — A *Pont-Saint-Espirit*, pour l'alimentation en eau potable, un crédit de 36.850 francs est inscrit au budget. — Pour la construction d'un abattoir, le Conseil municipal de *Redessan* a voté une somme de 10.000 francs.

✦ HAUTE-LOIRE. — La commune de *Vals-le-Chastel* a décidé la construction d'une maison d'école.

✦ ISÈRE. — Des travaux s'élevant à 150.000 francs vont être exécutés à *Voiron*, pour le captage et la distribution d'eau complémentaire dans la ville.

✦ LOIRE. — Sous peu, va être mis en exécution à *Usson-en-Fores*, le projet complet de construction d'égouts.

✦ SAVOIE. — La ville de *Chambéry* va faire procéder au transfert des hospices de la Charité, de la Maternité et des divers services complémentaires, qui va occasionner pour 624.000 francs de travaux.

✦ SAONE-ET-LOIRE. — La ville de *Chagny* doit faire construire un groupe scolaire, place du Théâtre.

✦ VAUCLUSE. — On va procéder à *Avignon* à l'agrandissement du cimetière et à la construction d'écoles au quartier de l'Oseraie et au quartier de Bompas. — La commune de *Bollène* va entreprendre les travaux nécessaires à l'adduction d'eau au hameau de Saint-Pierre et à la surélévation d'eau potable à la haute ville. — A *Valréas*, la construction d'un lavoir à la Recluse est prévue pour 2.000 francs et la démolition des restes des vieux remparts pour 1.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ouverture d'un cours municipal de dessin industriel et géométral, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26 à Vaise.

Ouverture des cours : lundi 9 octobre 1911.

Ces cours ont lieu d'octobre à juillet, trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, le soir, de 8 à 10 heures.

Les inscriptions sont gratuites et sont reçues aux cours.

Le classement des élèves nouveaux et anciens pour les deux classes s'effectuera le jour même de la rentrée, à 8 heures du soir.

Pour être admis à suivre les cours, l'âge de 12 ans est exigé.

Ouverture d'un cours municipal de modèle vivant, rue Palais-Grillet, 14.

Le cours de modèle vivant fonctionnera rue Palais-Grillet, 14.

L'ouverture de ce cours est fixée au lundi 9 octobre.

Il aura lieu tous les soirs de 8 à 10 heures.

Un droit d'inscription de 3 francs sera perçu pour toute la durée du cours. L'inscription sera reçue dans le local des cours.

Admission et rentrée à l'Ecole Centrale lyonnaise.

La deuxième session d'examen d'admission à l'Ecole centrale lyonnaise aura lieu le 25 octobre au local de l'Ecole, rue Chevreul. La rentrée aura lieu le 3 novembre.

Les cours de l'année préparatoire, institués sous les auspices de l'Administration de l'Ecole centrale, s'ouvriront le jeudi 5 octobre. Pour l'admission à ces cours, s'adresser à M. Barbier, directeur, 6, place Ollier.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 17 octobre 1911, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à deux heures et demie, par devant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain dépendant du Domaine Lavie, situé à Saint-Fons (Rhône).

Surface : 1 hectare 4 ares 25 centiares. Mise à prix, 9.000 fr.

Le prix est payable : Un quart comptant ; le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

Le commerce des ciments en Russie.

On signale, qu'en raison des grands travaux effectués dans le sud de la Russie, les fabriques indigènes de ciments artificiels ou naturels, ne suffisent plus aux demandes actuelles.

Les entrepreneurs russes ont été obligés de faire appel à l'étranger et au cours de ces derniers mois, l'Italie aurait importé environ un million de pouds de ciments à Odessa.

Le fût de ciment de 10 pouds (163 kilog. 80) se vend 5 roubles 50 franco Odessa, tous droits acquittés.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
29 Septembre 1911		
Cuivre en lingots affiné	155 »	162 50
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banka en lingots	488 »	498 »
— Billiton et détroits en lingots	478 »	488 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	45 »	46 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	49 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	86 »	87 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	25 »	25 50

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 30 septembre 1911

Rue Duquesne, 87. Maison. Propr., Société des petits hôtels particuliers, y demeurant. Arch., M. Thoubillon.

Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 68. Maison. Propr., M. Meindre, y demeurant. Entrepr., M. Paccoud, rue de la Claire, 59.

Rue François-Garcin, 3. Maison. Propr., M. Frize, au château de Montot, par Bazay-en-Plaine (Côte-d'Or). Arch., M. Chabanne, rue Victor-Hugo, 8. Entrepr., M. Planchat, rue Duguesclin, 312.

Chemin de la Princesse. Lavoir. Propr., M. Grobel, rue Boileau, 195.

Rue Croix-Jordan, 49. Bâtiment. Propr., M. Viallet, y demeurant.

Route d'Heyrieu, 48. Atelier. Propr., M. Maigre, chemin des Pins, 81.

Rue du Bocage, 5. Maison. Propr., M. Bret, avenue Berthelot, 315.

Passage Mas, 7. Reconstruction d'ateliers. Régiss., M. Ribeyrolle, place de la Platière, 8. Entrep., M. Pénélon, rue du Tunnel, 29.

Rue Philippe-de-Lassalle, 2. Annexe. Propr., M. de Villechaise, y demeurant. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Rue Pierre-Corneille, 144. Exhaussement. Propr., M. Doublier, y demeurant. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Chemin de Saint-Maximin, 14. Atelier. Prop., M. Fénéon, y demeurant. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Chemin Saint-Jean-de-Dieu. Bâtiment industriel. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon.

Rue Villebois-Mareuil, angle impasse Tramuset. Hangar. Propr., M. Laurent, rue du Quartier-Neuf, 7.

Chemin Feuillat, 80. Maison. Propr., M. Tassani, y demeurant.

Chemin de la Motte. Bâtiment industriel. Propr., Société économique d'alimentation, y demeurant. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

Place du Bachut. Ateliers. Propr., MM. Cottin et Desgouttes, y demeurant. Entrepr., M. Gouyon, rue Vendôme, 206.

Rue Saint-Maurice, 43. Entrepôt. Propr., M. Noyer-Duval, y demeurant.

Rue du Repos. Divers bâtiments. Propr., M. Chevrot, 14, rue Vauban.

Chemin Guilloud, 7. Bâtiment industriel. Propr., M. Wenger, y demeurant.

Chemin Montbrillant, 7. Maison. Propr., MM. Vulliod, Ancel et Cie, y demeurant.

Rue de Savoie. Bâtiment industriel. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon, 3, quai des Célestins.

Rue du Lac, 51. Hangar. Propr., M. Charnoud, y demeurant.

Petit chemin de Cure. Annexe. Propr., M. Bouchet, 72, rue Léon-Tolstoï.

Chemin de la Tour. Maison. Propr., M. Hérady, 9, avenue Berthelot.

Grande rue de Monplaisir, 153. Annexe. Propr., M. Ziegler, y demeurant.

Rue Saint-Alexandre, 3. Exhaussement. Propr., M. Garidou, y demeurant ; Arch. MM. Robert et Chollat, 12, rue de la Barre.

Rue de la Cité, 26. Annexe. Propr., M. Keller-Dorian, y demeurant.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont insérées gratuitement.

Rhône. — 9 septembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin de grande communication n° 21 (rue de Saint-Cyr), entre le quai Jayr et le n° 17. Adjud., M. François Catelle, entrepreneur à Lyon, 3, rue Pierre-Corneille, 11 p. 100 de rabais.

Rhône. — 16 septembre. — *Manufacture des tabacs de Lyon.* — Travaux à exécuter pour la reconstruction de la Manufacture des tabacs de Lyon. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pavages, plâtrerie. Montant, 1.495.278 fr. 45. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Charpente. Montant, 304.162 fr. Soumissionnaires : M. Maire, 4,50 p. 100. — Société des ouvriers charpentiers, 12,25 p. 100. — Cochet, 13,18 p. 100. — Mollo, 17,50 p. 100. — Maigre, 18,10 p. 100. — Barney, 18,27 p. 100. — Adjud., M. Rivière, 21, rue Ravat, à Lyon, 23,76 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie. Montant, 823.097 fr. Soumissionnaires : MM. Moissant, Laurent et Savey, 2 p. 100. — J. Traverse, 10 p. 100. — Jules Roussel et fils, 11,12 p. 100. — Brizon et fils, 16,15 p. 100. — Adjud., MM. Haour, 9, cours de la Liberté, à Lyon, 16,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 447.528 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Petit et Chatagnon, 15 p. 100 d'augmentation. — MM. Delangle, 8 p. 100. — E. Germain, 12,10 p. 100. — Pansu, 12,50 p. 100. — Cochet, 13,18 p. 100. — Adjud., M. Martin fils, rue du Pensionnat, à Lyon, 18,35 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 110.947 fr. 50. Soumissionnaires : Société coopérative des ouvriers plombiers de Lyon, 5 p. 100. — MM. Gauthier, 7 p. 100. — Demenjon frères, 8,15 p. 100. — Délogé frères, 9,60 p. 100. — Adjud., Société des ouvriers plombiers de Limoges, cours Jourdain, 11 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 95.582 fr. Soumissionnaires : Société « Le Travail », 18,25 p. 100. — Union Lyonnaise des Entrepreneurs de plâtrerie et peinture, 21,55 p. 100. — MM. Métral, 22 p. 100. — Jullien, 22,42 p. 100. — Seguin, 23,10 p. 100. — Adjud., M. Ebrard, rue Consolat, à Marseille, 23,50 p. 100 de rabais.

Rhône. — 21 septembre. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction. Fourniture de bois divers. — 1^{er} et 2^e lots. Adjud., Etablissements Calvet, à Parthenay (Deux-Sèvres) — 11^e, 12^e et 13^e lots. Adjud., MM. Meunier et Boutte, à Saint-Etienne. — 14^e lot. Adjud., M. Bressot, à Saint-Romain-en-Gal (Rhône). — 17^e lot. M. Gamet, à Virieu-le-Petit (Ain). — 20^e lot. Adjud., M. Deveau, à Saint-Etienne. — 21^e lot. Adjud., M. Moulin, à Saint-Etienne. Les autres lots, non adjugés.

Allier. — 19 septembre. — *Hôpital général de Moulins.* — Construction d'un réfectoire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 3.419 fr. 13. Soumissionnaire : M. Loubergue, 3 p. 100. — Adjud., M. Guéret, à Moulins, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 903 fr. 17. Soumissionnaire : M. Gazet, prix du devis. — Adjud., M. Sennequin, à Moulins, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 1.591 fr. 75. Soumissionnaire : M. Riondet, 20 p. 100. — Adjud., Société l'« Espérance », à Moulins, 26 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.366 fr. 28. Soumissionnaires : MM. Brassier, 10 p. 100. — Mouhen, 10 p. 100. — Adjud., M. Renaud, à Moulins, 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 816 fr. 50. Soumissionnaire : Société ouvrière de Moulins, 10 p. 100. — Adjud., M. Billard à Moulins, 12 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.131 fr. 89. Soumissionnaires : Société ouvrière de Limoges, 12 p. 100. — M. Allat, 7 p. 100. — Société ouvrière de Moulins, 18 p. 100. — Adjud., M. Pousin, à Moulins, 24 p. 100 de rabais.

Drôme. — 8 septembre. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place de Valence pour la construction de divers bâtiments sur les terrains de l'ex-séminaire. — 1^{er} lot. Ecurie-dock de six travées. Non adjugé. — 2^e lot. Sellarier et magasins à fourrages. Offres : MM. Masviel, 27.900 fr. — Rossilliol, 27.600 fr. — Adjud., M. Balmain, 17, rue Royans, à Romans, au prix forfaitaire de 26.434 fr.

Drôme. — 11 septembre. — *Préfecture de Valence.* — Amélioration et extension du port de Valence. Montant, 190.000 fr. Soumissionnaires : M. Igonet, prix du devis. — MM. Brot, 5 p. 100. — Poncet et Reboul, 6 p. 100. — Ast, 7 p. 100. — Barnier, 12 p. 100. — Adjud., M. Clozel, à Tournou (Ardèche), 12 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Drôme. — 14 septembre. — *Mairie de Valdrôme.* — Adduction d'eau potable. Montant, 18.547 fr. Adjud., M. Caraccio, à Crest, prix du devis.

Drôme. — 22 septembre. — *Mairie de Crest.* — Travaux de captage et d'adduction des eaux de Boudra. Montant, 91.000 fr. Adjud., M. Faure, à Crest, prix du devis.

Doubs. — 9 septembre. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Clairval. Assainissement de rues. Montant, 6.925 fr. 89. Adjud., M. Vieillard, à Clerval, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Hyèvre-Magny. Surélévation de maison d'école. Montant, 6.327 fr. 80. Adjud., M. Vieillard, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Saint-Georges. Construction d'un réservoir. Montant, 4.825 fr. 72. Adjud., M. Trimaille, à Clerval, 5 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Uzelle. Construction d'un lavoir. Montant, 4.900 fr. Adjud., M. Pégeot, à Rougemont, 6 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Châtillon. Reconstruction de rigoles pavées. Montant, 4.642 fr. 31. Adjud., M. Gamot, à Mamirolle, 5 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Mancenans. Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 7. Montant, 11.749 fr. 73. Adjud., M. Dodivers, à Blussans, 7 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Orchamps-Vennes. Etablissement de trottoirs. Montant, 15.319 fr. 23. Adjud., M. Billard, à Morteau, 14 p. 100 de rabais.

Gard. — 4 septembre. — *Sous-préfecture d'Alais.* — Soustelle. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de la Beaume à la Croix des Vents. Construction. Montant, 27.300 fr. Soumissionnaires : M. Dumas, prix du devis. — MM. Pasquier, 1 p. 100. — P. Gilles, 2 p. 100. — Adjud., M. Malboudet, à Alais, 3 p. 100 de rabais.

Gard. — 7 septembre. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Ouvrages métalliques de l'écluse de Nourriguier : portes, appareils de manœuvre, de vidange et de remplissage, passerelles et accessoires. Montant, 65.000 fr. Soumissionnaire : Société anonyme des Forges de Franche-Comté, 8 p. 100 d'augm. — Adjud., M. Mathieu Katz, à Montluçon (Allier), 8 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 2 septembre. — *Préfecture.* — Association syndicale du canal du Moulin. Travaux d'amélioration et de grosses réparations à exécuter au canal du Moulin, à Manteyer. Construction d'un barrage, établissement d'une canalisation en buses de ciment, reconstruction d'un réservoir, etc. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Ricard, 6 p. 100. — G. Spaggiari, 7 p. 100. — P. Amourig, 10 p. 100. — H. Dupont, 12 p. 100. — Adjud., M. Pierre Cristille, à Gap, 12,20 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 18 septembre. — *Mairie de Briançon.* — Travaux à exécuter dans la place de Briançon pour la construction de trois abris à munitions. Montant, 48.000 fr. Non adjugé.

Haute-Loire. — 4 septembre. — *Sous-préfecture de Brioude.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Bonneval. Chemin n° 3. Construction entre la Baraque du Bois-Noir et Champvielle. Montant, 10.000 fr. Adj., M. Roux, à la Chaise-Dieu, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Vergongheon. Chemin n° 8. Construction entre Rilhac et le chemin de grande communication n° 14. Montant, 5.500 fr. Soumissionnaires : MM. J. Vignal, 8 p. 100. — H. Vignal, 5 p. 100. — Mavel, 5 p. 100. — Vignal-Borel, 4 p. 100. — Chalvet, 3 p. 100. — Adjud., M. Miramont, à la Chapelle-Bertin, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 17 septembre. — *Mairie de Saint-Just-Malmont.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonneries, couverture. Montant, 43.987 fr. 10. Adjud., M. Guichard, à Saint-Just-Malmont, 19 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 12.837 fr. Adjud., M. Primet fils, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 14.305 fr. 80. Adjud., M. Verdier, à Firminy (Loire), 28 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie et vitrerie. Montant, 15.725 fr. 70. Adjud., M. Pérona, au Chambon-Fegerolles (Loire), 25 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 5.695 fr. 80. Adjud., M. Louis, à Firminy (Loire), 28 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 3.063 fr. Adjud., M. Daléry, à Saint-Etienne (Loire), 34 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Crépis et ciments extérieurs. Montant, 3.944 fr. 40. Adjud., M. Grange, à Firminy (Loire), 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 12 septembre. — *Mairie d'Annecy.* — Construction du réseau d'égouts. — 1^{er} lot. Construction du collecteur entre la rue Vaugelas et l'usine bactérienne. Montant, 167.100 fr. Adjud., M. Serpollet, à Thonon-les-Bains, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction des égouts d'assainissement. Montant, 754.702 fr. 20. Adjud., M. Serpollet, à Thonon-les-Bains, 23 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 12 septembre. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place d'Héricourt pour l'agrandissement du quartier d'artillerie. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment, plâtrerie, pavages, empièvements, ciment armé. Montant, 368.350 fr. Adjud., M. Bigel, à Belfort, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, ameublement (objets en bois), couverture en tuiles. Montant, 54.350 fr. Adjud., M. Monnot, à l'Isle-sur-le-Doubs, 13,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture en ardoises, plomberie, zinguerie. Montant, 33.840 fr. Adjud., M. Tourton, à Vesoul, 27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferronnerie, ameublements (objets métalliques). Montant, 151.500 fr. Adjud., M. Grille, à Belfort, 23,10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 19.500 fr. Adjud., M. Peroz, à Belort, 33 p. 100 de rabais.

Isère. — 2 septembre. — *Sous-préfecture de Saint-Marcellin.* — Chemin de grande communication n° 130, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), à Moras (Drôme). Redressement et élargissement de la partie comprise entre la maison Juvenetou Frédéric et le chemin de grande communication n° 71, à Saint-Simon-de-Bressieux, sur 342 m. 45. Montant, 3.900 fr. Soumissionnaires : M. H. Doucet, prix du devis. — M. A. Rivoire, 1 p. 100. — Adjud., M. Gros-Bonnivard, à Saint-Agnès, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 10 septembre. — *Mairie de Chapareillan.* — Construction d'une mairie. Montant, 40.500 fr. Soumissionnaires : MM. Rossi, 9 p. 100. — Foscale, 3,50 p. 100. — Trivero, 4 p. 100. — Dalberto, 11,30 p. 100. — Négro, 3 p. 100. — Adjud., M. Greggio, à Chapareillan, 12 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 septembre. — *Mairie de Grenoble.* — Service du Génie. Construction à l'école d'un hangar aux voitures. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : MM. Béatrice, 5 p. 100. — Capitolo, 8,50 p. 100. — Viro, 9,75 p. 100. — Blanc, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2^e lot. Couverture, charpente en bois, menuiserie. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : M. Marchand, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Béatrice, 16 p. 100. — Bavoux, 16 p. 100. — Angelier, 12 p. 100. — Coynel, 12 p. 100. — Balmain, 10,05 p. 100. — Germain, 5,10 p. 100. — Billard et Barnier, 5 p. 100. — Paillet, 4 p. 100. — Adjud., M. Rivière, à Grenoble, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie. Montant, 14.000 fr. Soumissionnaires : M. Barbier, 18 p. 100. — Mme veuve Queyras, 12,80 p. 100. — MM. Berger, 11,50 p. 100. — Drevot, 11,30 p. 100. — Guillot, 10,90 p. 100. — Bertrand, 10,50 p. 100. — Bellon, 5 p. 100. — Colomb-Roy 4 p. 100. — Adjud., M. Para, à Grenoble, 22 p. 100 de rabais.

Isère. — 24 septembre. — *Mairie de Laval.* — Adduction et distribution d'eau potable aux hameaux du Mollard et du Carnivat. Montant, 15.108 fr. 98. Soumissionnaires : MM. Novello, 20 p. 100. — Forcale, 23 p. 100. — Canaverio, 25 p. 100. — Non adjugé.

Jura. — 28 septembre. — *Préfecture.* — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 27. Construction d'un trottoir dans la traversée de Clairvaux. Montant, 1.350 fr. Soumissionnaire : M. J. Dealberto, 6 p. 100. — Adjud., M. Auguste Deroche, à Clairvaux, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemins vicinaux ordinaires nos 4, 8, 7 et 10, sur le territoire des communes de Marigny, Mirebel, Châillon et pont du Navoy. Construction d'un pont sur la rivière d'Ain et ouverture pour rectification des chemins sus-désignés, sur 4.338 m. 40. Montant, 143.500 fr. Soumissionnaire : M. Albert Malapert, 7 p. 100. — Adjud., M. Frédéric L'Héritier, à La Chaux-de-Fonds (Suisse), 8 p. 100 de rabais.

Jura. — 28 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Commune de Plamboise. Construction de préaux couverts à l'école. Montant, 8.991 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Moussel, 5 p. 100. — Pernot, 6 p. 100. — Adjud., M. Gaston Lhéritier, à Beaufort, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Dompierre. Construction d'un égout dans la rue du Sauvage. Mont., 2.461 fr. 01. Soumissionnaires : MM. G. Lhéritier, 2 p. 100. — A. Deroche, 5 p. 100. — Guillemain, 8 p. 100. — P. Grenat, 10 p. 100. — Société ouvrière « La Jurassienne », 10 p. 100. — M. Mullatier, 13 p. 100. — Adjud., M. Angelo Moretti, à Conliège, 15 p. 100 de rabais.

Loire. — 11 septembre. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'une salle de réunion. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 13.836 fr. 64. Soumissionnaires : MM. Gaillard, 1 p. 100. — Robert, 1 p. 100. — Adjud., M. Burdin, à Roanne, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Crépis et ciments. Montant, 3.694 fr. 77. Soumissionnaires : MM. Gigodo, 2 p. 100. — Petitjean, 1,50 p. 100. — Lorenzin, 1 p. 100. — Adjud., M. Rathier, à Roanne, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois et serrurerie. Montant, 6.019 fr. 63. Soumissionnaires : MM. Duret, 6 p. 100. — Vivier, 4 p. 100. — Petitbout, 3 p. 100. — Adjud., M. Collet, à Roanne, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 4.075 fr. 38. Soumissionnaires : M. Constantin Bur-luru, prix du devis. — M. Dubuis, 0,25 p. 100. — Adjud., M. Lagoutte, à Roanne, 1 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 3.545 fr. 81. Soumissionnaires : MM. Larochette, 0,50 p. 100. — Felix, 10 p. 100. — Ubertalli, 1 p. 100. — Chassignol, 6,15 p. 10. — Adjud., M. Rathier, à Roanne, 17 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 3.097 fr. 53. Soumissionnaires : MM. Préciat, 17 p. 100. — Matroux, 18 p. 100. — Déchelette et Berthier, 15 p. 100. — Adjud., M. Deville jeune, 21 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 24 septembre. — *Mairie de Charbonnières-les-Varennes.* — Construction d'un groupe scolaire. Mont., 29.635 fr. 77. Soumissionnaire : M. Duron, 3 p. 100. — Adjud., M. Guyot, à Blot-l'Eglise, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 20 août. — *Mairie de Laizé.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction des murs du cimetière. Montant, 1.320 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Lazairat, 3 p. 100. — Brun, 8 p. 100. — Dufour, 1 p. 100. — Adjud., M. Lepetit, à Laizé, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un four banal. Montant, 1.071 fr. 33. Soumissionnaires : MM. Lepetit, 2 p. 100. — Brun, 8 p. 100. — Dufour, 2 p. 100. — Adjud., M. Lazairat, à Elscé, 9 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 4 septembre. — *Mairie de Mâcon.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Etablissement d'une balustrade en fer quai Sud. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : M. L. Butin, prix du devis. — MM. Brizon et fils, 2 p. 100. — L. Trichard, 4 p. 100. — J. Cottin, 7 p. 100. — G. Mauranne, 10 p. 100. — Adjud., M. Antoine Dubief, à Cluny, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fourniture de tuyaux et de pièces en fonte nécessaires pour l'établissement d'une conduite d'eau, boulevard des Neuf-Clefs. Montant, 9.837 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Bérard, 6 p. 100. — Longepierre, 9 p. 100. — Adjud., M. Durenne, à Paris, 18 p. 100 de rabais.

Savoie. — 23 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Méry. Construction d'un nouveau cimetière. Montant, 4.782 fr. 50. Adjud., M. Canova, à Aix-les-Bains, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Traize. Construction d'un nouveau cimetière. Montant, 3.411 fr. 63. Adjud., M. Perriaud, à Yeuni, 2 p. 100 de rabais.

Savoie. — 25 septembre. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. Notre-Dame-du-Pré. Chemin n° 3, dit des Granges. Construction. Montant, 7.000 fr. Aucun soumissionnaire.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Rhône. — Mardi 17 octobre, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Réfection de trottoirs en bitume et en ciment. Montant, 5.740 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces du projet seront communiées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie, de 9 heures à 5 heures du soir, et, pour avoir tous renseignements utiles, MM. les Entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, 5, directeur des travaux.

Rhône. — Lundi 16 octobre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place de Lyon pour la construction d'un stand de 30 mètres n° 1, au camp de Sathonay. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 1/20^e du prix forfaitaire. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 3 octobre,

au chef du génie, à Lyon. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon.

Rhône. — 20 octobre, 9 h. 1/2. — *Mairie de Tassin-la-Demi-Lune* — Construction d'un réseau d'égouts. Montant, 71.238 fr. 18; à valoir, 5.199 fr. 92. Total, 76.438 fr. 10. Cautionnement, 5.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Vendredi 27 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter au quartier de la Vitriolerie pour l'extension et l'aménagement des bâtiments existants, la construction de nouveaux bâtiments et l'achèvement du démantèlement de l'ancien fort. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 645.000 fr. Cautionnement provisoire, 6.500 fr., définitif, 10.000 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 120.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.200 fr., définitif, 2.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, fumisterie. Montant, 220.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.200 fr., définitif, 3.700 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, cuivrerie. Montant, 20.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 65.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 1.100 fr. — Renseignements à la chefferie du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon.

Ain. — Dimanche 8 octobre, 3 h. — *Mairie d'Injoux.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, sur 1.019 m. 47. Montant, 12.100 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 15 octobre, 9 h. — *Mairie d'Alboussière.* — Construction d'une école mixte à Ponsoye. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Chaque certificat devra être contresigné trois jours avant l'adjudication, par le maire d'Alboussière, et par M. Marcel Gallix, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Marcel Gallix, architecte.

Basses-Alpes. — Dimanche 22 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Pierrevue.* Construction d'une maison d'école mixte au hameau de Saint-Pierre. Montant, 10.750 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par l'ingénieur de l'arrondissement de Forcalquier. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 14 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Tramways départementaux. Construction de la ligne de tramways de Saint-Seine-l'Abbaye à Aignay-le-Duc, entre Saint-Seine-l'Abbaye et la gare de Lamargelle. Montant, 51.667 fr. 61. A valoir, 6.332 fr. 30. Total, 58.000 fr. Cautionnement, 1.900 fr. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé le jeudi 12 octobre à 4 heures du soir. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Galliot, ingénieur en chef, 38, rue du Château, Dijon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Moreau, ingénieur, 38, rue du Château, à Dijon.

Drôme. — Dimanche 8 octobre, 10 h. — *Mairie d'Erôme.* — Construction d'un bureau de poste et d'un logement de facteur-receveur. Montant, 11.350 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Baux, architecte à Tain. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Samedi 28 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7 de Paris à Antibes, annexe n° 2 des routes nationales nos 7 et 92 de Valence à Genève. Convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée de diverses parties des routes nationales dans la traverse de la ville de Valence (avenue Victor Hugo, avenue Gambetta et pont sur le Rhône et faubourg Saint-Jacques). Montant, 146.741 fr. 40. A valoir, 13.258 fr. 60. Total, 160.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.500 fr., définitif, 5.000 fr. Visa, avant le 19 octobre par M. Clerc, ingénieur en chef, à Valence. Envoi des soumissions par lettres recommandées parvenues au préfet ou à l'ingénieur en chef le 26 octobre avant 4 heures. — Renseignements à la préfecture et chez M. l'ingénieur ordinaire, à Valence.

Doubs. — Jeudi 12 octobre, 10 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Pontarlier.* — 1^{er} lot. Montlebon. Renforcement de la chaussée du chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 50 fr. — 2^e lot. Montlebon. Elargissement et rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant, 16.763 fr. 48. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Arc-sous-Cicon. Construction du chemin rural de Besongey à Pré-la-Dame. Montant, 33.911 fr. 63. Cautionnement, 1.140 fr. Auteur des trois projets ci-dessus, le Service vicinal. — 4^e lot. Chaffois. Construction d'un canal d'assainissement, d'un aqueduc, d'un fossé perreyé et d'une rigole. Montant, 13.153 fr. 65. Cautionnement, 450 fr. Auteur du projet, M. Baud, architecte à Pontarlier. — 5^e lot. Gilley. Couverture de deux réservoirs citernes, tavlonnage contre la maison commune. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 170 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — 6^e lot. La Chaux-de-Gilley. Etablissement d'une conduite d'eau et de deux bassins aux hameaux de Rougeux et des Plans. Montant, 9.100 fr. Cautionnement, 310 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — 7^e lot. Les Fins. Construction d'un pavillon pour abri, salle d'affichage et water-closets. Montant, 1.932 fr. 33. Cautionnement, 65 fr. Auteur du projet, M. Painchaux, architecte à Besançon. — 8^e lot. Villedieu. Adduction et distribution d'eau (1^{er} lot). Captage de source, établissement des conduites et ouvrages accessoires. Montant, 31.954 fr. 45. Cautionnement, 1.100 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 9^e lot. Villedieu. Adduction et distribution d'eau (2^e lot). Construction de deux réservoirs en ciment armé. Montant, 10.006 fr. 24. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la sous-préfecture.

Doubs. — Mardi 17 octobre, 2 h. — *Mairie de Besançon.* — Construction du chemin vicinal n° 59, du Chasnot aux Cras. Montant, 13.400 fr. Cautionnement, 400 fr. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la mairie.

Gard. — Dimanche 8 octobre, 2 h. — *Mairie de Canaules-et-Argentières.* — Travaux d'adduction et distribution d'eau. — 1^{er} lot. Moteurs à vent et pompes. Montant, 11.544 fr. 20. — 2^e lot. Réservoir en ciment armé. Montant, 7.800 fr. — 3^e lot. Fonçage des puits. Montant, 8.540 fr. 05. — 4^e lot. Maçon-

nerie de fondation. Montant, 3.243 fr. 18. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Canalisation et bornes-fontaines. Montant, 17.004 fr. 75. Cautionnement, 1.000 fr. A valoir et honoraires, 2.606 fr. 60 — Renseignements à la mairie.

Gard. — Samedi 14 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture du Vigan.* — 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun n° 93. — Chemins vicinaux ordinaires, 7 lots. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Loire. — Dimanche 15 octobre, 10 h. — *Mairie de Rosières.* — Agrandissement du cimetière actuel de Rosières. Terrassements et maçonnerie. Montant, 5.550 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — 10 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Passy. Construction d'un groupe scolaire au chef-lieu. Montant, 52.585 fr. 95. A valoir, 3.128 fr. 35. Total, 55.714 fr. 30. Cautionnement, 2.600 fr. — Auteur du projet, M. Félicien Pinon, architecte à Saint-Gervais. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 17 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 202. Reconstruction du pont des Ankernes au point 58 k. 8 sur le territoire de la commune des Gets. Travaux à l'entreprise, 10.329 fr. 13. Somme à valoir, 1.370 fr. 87. Total, 11.700. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 390 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o Dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 h. du matin à 4 h. du soir ; 2^o Dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire à Bonneville, de 8 h. du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Haute-Savoie. — Mardi 17 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Mariens. Chemins vicinaux ordinaires nos 3, 1, 2. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 2 (3^e section) : 1^o construction du chemin vicinal ordinaire n° 2 du profil 129 + 1,48 au profil 174 + 0,85, sur une longueur de 455 m. 83; 2^o empierrement de la 2^e section. Montant, 17.649 fr. 32. A valoir, 2.750 fr. 68. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Massingy. Chemin vicinal ordinaire n° 6 (2^e section). Construction de la 2^e section, partie comprise entre le point 33 + 0,65 du projet général et la fin du tracé, sur une longueur de 878 m. 40. Montant, 12.763 fr. 21. A valoir, 1.586 fr. 79. Cautionnement, 420 fr. — 3^e lot. Les Houches. Chemin vicinal ordinaire n° 15. Construction de la partie comprise entre le passage supérieur de la ligne du chemin de fer du Fayet à Chamonix à 125 mètres de l'origine du chemin et le chemin vicinal ordinaire n° 16 de Merlet, sur une longueur de 2.549 m. 55. Montant, 53.492 fr. 04. A valoir, 5.457 fr. 96. Cautionnement, 1.850 fr. — 4^e lot. Samoëns. Chemins vicinaux ordinaires nos 3 et 11 : 1^o construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, partie comprise entre les Plans d'Aval et le Béné, sur une longueur de 1.526 m. 46; 2^o construction du chemin vicinal ordinaire n° 11 entre le Béné et Lédédian, sur une longueur de 1.460 m. 58, soit sur une longueur totale de 2.987 mètres. Montant, 54.102 fr. 21. A valoir, 6.697 fr. 70. Cautionnement, 1.800 fr. — 5^e lot. Samoëns. Chemin vicinal ordinaire n° 9. Ouverture de la partie comprise entre le lieu dit « Vers le Nant » et le hameau des Chosalets, sur une longueur de 1.614 m. 17 avec raccordement sur le village des Turches, sur une longueur de 238 m. 71 et embranchement sur le village de Chante-merle, sur une longueur de 895 m. 17. Longueur totale, 2.748 m. 05. Montant, 26.985 fr. 94. A valoir, 3.514 fr. 06. Cautionnement, 1.000 fr. — 6^e lot. Vanzy. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction de la partie comprise entre la rive droite du ruisseau des Roches et le hameau de Cambochy, sur une longueur de 548 mètres. Montant, 4.913 fr. 60. A valoir, 686 fr. 40. Cautionnement, 160 fr. — Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis, cahiers des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux, à la préfecture (1^{re} division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Isère. — Dimanche 8 octobre, 10 h. — *Mairie de Voreppe.* — Construction d'une école maternelle. Maçonnerie, charpente et couverture, menuiserie et quincaillerie, peinture et vitrerie. Montant, 10.599 fr. 07. Cautionnement, 1.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. A. Rome, architecte diplômé par le Gouvernement, 7, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Jura. — Jeudi 12 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — 1^{er} lot. Hays. Agrandissement de la halle du marché. Montant, 3.315 fr. 21. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Gavand, agent voyer cantonal à Longwy. — 2^e lot. Deux-Fays. Construction de quatre puits communaux. Montant, 3.100 fr. Cautionnement, 110 fr. Auteur du projet, M. Martin, agent voyer cantonal à Chaumergy. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 12 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — 1^{er} lot. Saint-Baraing. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Saint-Baraing à Champdivers. Exhaussement de la partie comprise entre le pont sur le Canal du Moulin et le pont sur l'Orain. Montant, 6.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Champagny. Chemins vicinaux ordinaires nos 1 et 2 bis. Construction de caniveaux pavés et d'aqueducs au village. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Sampans. Construction de rigoles pavées entre la route nationale n° 5 et la maison Gentil. Montant, 1.070 fr. Cautionnement, 30 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Jeudi 12 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thiers.* Paslières. — Construction d'une école de filles au chef-lieu. Montant, 8.531 fr. 38. A valoir, 468 fr. 62. Total, 9.000 fr. Cautionnement, 280 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 14 octobre, 10 h. — *Mairie de Tournus.* — Transformation de la rue des Convois et de la rue du Plâtre. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Mercredi 18 octobre, 2 h. — *Mairie du Creusot.* — Construction d'un égout rue de la Chaize. Montant, 2.700 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi, 20 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Messey-sur-Grosne. Construction d'un mur de clôture au cimetière. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, serrurerie. Montant,

4.141 fr. 60. A valoir, 258 fr. 40. Total, 4.400 fr. Cautionnement, 210 fr. Frais, 170 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. A. Lesne architecte à Chalon-sur-Saône, 19, boulevard de la République. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 21 octobre, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Travaux de badigeons et peinture à exécuter dans les bâtiments communaux, compris dans la 10^e section. — 1^{er} lot. Badigeons. Montant, 1.608 fr. 10. Cautionnement, 75 fr. — 2^e lot. Peinture. Montant, 1.344 fr. 79. Cautionnement, 60 fr. Auteur du projet, M. Latour, architecte-voyer de la ville de Chalon-sur-Saône. — Renseignements dans les bureaux de la voirie.

Saône-et-Loire. — Samedi 28 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Canal du Centre. Exhaussement du déversoir du réservoir de Torcy-Neuf. Rigole et déversoir, 17.744 fr. 20. Passerelle sur le déversoir, 1.439 fr. Exhaussement du déversoir de la tour, 108 fr. 90. Montant, 19.292 fr. 10. A valoir, 2.707 fr. 90. Total, 22.000 fr. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 600 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Sade, ingénieur ordinaire, 5, place de l'Obélisque, à Chalon-sur-Saône, ainsi qu'au ministère des Travaux publics (Service intérieur), boulevard Saint-Germain, 244, à Paris.

Savoie. — Lundi, 9 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux communaux. Saint-Jean-de-Belleville. Construction de deux écoles aux hameaux du Villard et du Novallay. Appropriation des écoles du chef-lieu et des hameaux de la Combe et de la Flachère. M. Denard, architecte à Lyon, auteur du projet : 1^{re} école mixte du hameau du Villard. Montant, 16.739 fr. 60. Imprévus, 2.124 fr. 64. Honoraires de l'architecte, 946 fr. 22. Total, 19.870 fr. 46. Cautionnement, 850 fr. Frais, 300 fr.; 2^e école mixte du Novallay. Montant, 16.802 fr. 22. Imprévus, 1.356 fr. 49. Honoraires de l'architecte, 907 fr. 93. Total, 19.066 fr. 64. Cautionnement, 850 fr. Frais, 300 fr.; 3^e Appropriation de l'école de la Flachère. Montant, 7.315 fr. 49. Imprévus, 1.015 fr. 11. Honoraires de l'architecte, 416 fr. 53. Achat de l'immeuble, 1.400 fr. Total, 10.147 fr. 43. Cautionnement, 385 fr. Frais, 220 fr.; 4^e Appropriation des écoles du chef-lieu et de la Combe. Montant, 8.144 fr. 59. Imprévus, 1.230 fr. 92. Honoraires de l'architecte, 463 fr. 77. Acquisition de l'immeuble, 2.600 fr. Total, 11.839 fr. 28. Cautionnement, 410 fr. Frais, 240 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Mardi 10 octobre, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur devis, dans la place de Chambéry, pour le remaniement des conduites d'amenée et de distribution d'eau de la caserne Curial. — Lot unique. Conduites en fonte et en plomb, ouvrages en cuivre et en bronze. Montant, 4.950 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 24 septembre, au chef de bataillon, chef du génie, à Chambéry. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, place Caffé, 43, à Chambéry.

Savoie. — Mardi 10 octobre, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Travaux sur devis, dans la place de Chambéry, pour le remaniement

des conduites d'amenée et de distribution d'eau de la caserne Curial. — Lot unique. Conduites en fonte et en plomb, ouvrages en cuivre et en bronze. Evaluation, 4.950 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, à Chambéry, 43, place Caffé.

Var. — Mercredi 18 octobre, 10 h. — *Port de Toulon.* — Construction d'un vestiaire-lavabo pour l'atelier mécanique et l'atelier des cartouches de la Pyrotechnie. Montant, 67.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — Renseignements au port de Toulon.

Vaucluse. — 15 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Courthézon.* — Construction : de ponts métalliques sur le Roannel et la Seille, 7.500 f.; de deux aqueducs dallés, 2.800 fr.; couverture métallique de la Vieille Seille, 1.000 fr. et des anciennes halles, 900 fr. Montant, 9.948 fr. 54. A valoir, 2.251 fr. 46. Total, 12.200 fr. — Cautionnement, 800 fr. Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Carle, architecte voyer à Sorgues.

SPECTACLES

CÉLESTINS Lundi 2, spectacle de gala, première de *Feu la Mère de Madame* et de *Monsieur chasse*.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Depuis la première de *l'Hameçon* ce sont des heures délirantes de gaieté avec des interprètes tels que Maurice Simon, Yarel, etc., Mmes Marguerite d'Hydra, Mullou, Montigny.

SALON D'AUTOMNE, Palais des Expositions, quai de Bondy, ouvert du 6 octobre au 30 novembre. — Entrée (0) centimes.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dumoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 59361

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO



"A LA TOUR EIFFEL"
22fr. MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 8 rubis,
Garantie 2 ans

VOUILLARMET, fabricant d'horlogerie, ex-président de la Société des Horlogers.

85, rue Battant, Besançon (Doubs)
ENVOI des TARIFS et CATALOGUES GRATIS et FRANCO
NOTA. — Pour avoir la prime indiquer le nom du Journal



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malleable et estampe, remplacant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds d'hôpitaux, groupes scolaires, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses.

Derniers perfectionnements de fabrication, dessins et modèles nouveaux. 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN

Seul Agent Général 9, rue Boissac, LYON
Le FIAT se pose par tous les peintres-plâtriers

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confart, LYON

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION

pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

REPRODUCTION

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

E. ACHARD

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lois sur le timbre-quittance.

Par **D. VALABRÈGUE**

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises, pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON